

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01015

Numéro SIREN : 818 141 574

Nom ou dénomination : LEASH

Ce dépôt a été enregistré le 21/01/2019 sous le numéro de dépôt 2218

Désignation de l'entreprise LEASH										Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise125 Boulevard Jean Jaurès 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT												
SIREN818141574												
Durée de l'exercice en nombre de mois*12										Durée de l'exercice précédent*12		
										Exercice N clos le31122017		
ACTIF										Brut1Amortissements-Provisions2Net3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		{Fonds commercial *Autres *		010		012					
					014		016					
	Immobilisations corporelles *				028	480 000	030			480 000		
	Immobilisations financières * (1)				040	2 171	042			2 171		
	Total I (5)				044	482 171	048			482 171		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *			050		052					
		Marchandises *			060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066						
	Créances (2)	{Clients et comptes rattachés *Autres* (3)			068		070					
					072	102 836	074			102 836		
	Valeurs mobilières de placement			080		082						
	Disponibilités			084	236	086				236		
Charges constatées d'avance*					092	791	094			791		
Total II					096	103 863	098			103 863		
Total général (I + II)					110	586 034	112			586 034		
PASSIF										Exercice N1NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*							120		1 000		
	Écarts de réévaluation							124				
	Réserve légale							126				
	Réserves réglementées*							130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*131)							132				
	Report à nouveau							134		(2 305)		
	Résultat de l'exercice							136		(35 745)		
	Provisions réglementées							140				
	Total I							142		(37 049)		
Provisions pour risques et charges							Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées							156		591 342		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							164		25 802		
	Fournisseurs et comptes rattachés*							166		3 460		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :169980)							172		2 480		
Produits constatés d'avance							174					
Total III							176		623 083			
Total général (I + II + III)					180					586 034		
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an			193		(4)	Dont dettes à plus d' un an			195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an			197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*			182	480 071
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs			199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*			184	
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.												

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise LEASH				Néant ☐ *					
A — RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 7						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210						
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214					
		Services*		217		218					
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)				222						
	Production immobilisée*				224						
	Subventions d'exploitation reçues				226						
	Autres produits				230						
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232						
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234						
	Variation de stock (marchandises)*				236						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240						
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier.....- immobilier :))				242	31 636					
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	444					
	Rémunérations du personnel*				250						
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252						
	Dotations aux amortissements*				254						
	Dotations aux provisions				256						
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262						
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260								
Total des charges d'exploitation (II)				264	32 080						
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(32 080)						
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	3 665				
Produits exceptionnels (IV)						290					
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300						
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348									
Impôts sur les bénéfices* (VII)						306					
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)						310	(35 745)				
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312		314	35 745				
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316							
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318							
	Provisions non déductibles*			322							
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324							
	Divers*, dont intérêts excéden- taires des cpes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248				330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249				)	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999						
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997						
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989						
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138						
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies)	990						
	Dont divers	ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		350			
		Créance due au report en arrière du déficit				346					
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)				655					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col.1 Déficit col. 2		352		354	35 745				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356							
	Déficits antérieurs reportables : *.....2 304.....dont imputés sur le résultat :					360					
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col.1 Déficit col. 2		370		372	35 745				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - RÉINTÉGRATIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise LEASH

[illegible]

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - DÉDUCTIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise LEASH

[illegible]

Désignation de l'entreprise : LEASH

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432	480 000	434		436	480 000	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480	1 475	482	696	484		486	2 171	
TOTAL		490	1 475	492	480 696	494		496	482 171	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572		574		576	

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5				
	6	7	8	9	10				

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme*	Long terme		
						19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧
①	②	③	④	⑤				
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19% ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : LEASH										Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées*		610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours		640		642		644		646		
	Sur clients et comptes rattachés		650		652		654		656		
	Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666		
TOTAL			680		682		684		686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
		Dotations		Reprises							
Immob. incorporelles		700		705							
Terrains		710		715							
Constructions		720		725							
Inst. techniques mat. et outillage		730		735							
Inst. générales, agencements amén. div.		740		745							
Matériel de transport		750		755							
Autres immobilisations corporelles		760		765							
TOTAL		770		775							
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
1		Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes									
2											
3											
4											
5											
6											
7											
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD						780					
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	2 304		III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C						
Déficits imputés		983			Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995				
Déficits reportables		984	2 304		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996				
Déficits de l'exercice		860	35 745		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA						
Total des déficits restant à reporter		870	38 049		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129				
					V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)		800	☐			
VI DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380			
N° du centre de gestion agréé								388			
Montant de la TVA collectée								374			
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378			
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398			
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : LEASH					Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : 01012017		et clos le : 31122017		Durée en nombre de mois 1 2		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges				105		
TOTAL 1				106		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée						
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun				115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143		
Subventions d'exploitation reçues				113		
Variation positive des stocks				111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153		
TOTAL 2				144		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾						
Achats				121		
Variation négative des stocks				145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances				125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.				133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun				148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150		
TOTAL 3				152		
IV - Valeur ajoutée produite						
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3				137		
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)				117		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD						
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)				020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)				022		
Effectifs au sens de la CVAE *				023		
Période de référence		024	du	160	au	
Date de cessation				186		
VI - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs						
Effectif moyen du personnel * :				376		
dont apprentis				657		
dont handicapés				651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 7

SIREN 8 1 8 1 4 1 5 7 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE LEASH

ADRESSE (voie) 125 Boulevard Jean Jaurès

CODE POSTAL 92100

VILLE BOULOGNE-BILLANCOURT

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BATAILLE Prénom(s) JULES
 Nom marital % de détention 50 Nb de parts ou actions 50
 Naissance : Date 23081983 N° Département 75 Commune PARIS 16EME Pays FR
 Adresse : N° 4 Voie Rue de Koufra
 Code Postal 92100 Commune BOULOGNE-BILLANCOURT Pays FR

Titre (2) M Nom patronymique BATAILLE Prénom(s) ARTHUR
 Nom marital % de détention 50 Nb de parts ou actions 50
 Naissance : Date 14041989 N° Département 75 Commune PARIS 16EME Pays FR
 Adresse : N° 18 Voie Route de Menilles
 Code Postal 27120 Commune CROISY SUR EURE Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 7

SIREN 8 1 8 1 4 1 5 7 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE LEASH

ADRESSE (voie) 125 Boulevard Jean Jaurès

CODE POSTAL 92100

VILLE BOULOGNE-BILLANCOURT

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

1

Forme juridique SRL Dénomination ALBERTINI CORPORATION

N° SIREN (si société établie en France) 790809016

% de détention 100

Adresse : N° 125 Voie Boulevard Jean Jaurès

Code Postal 92100

Commune BOULOGNE-BILLANCOURT

Pays FR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

LEASH
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 €
Siège social : 123 boulevard Jean Jaurès
92 100 BOULOGNE-BILLANCOURT
818 141 574 RCS NANTERRE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 21 JUIN 2018
--

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT

Le 21 juin, à 15 heures,

Les actionnaires de la Société **LEASH** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social de la société, sur convocation du Président.

La convocation a été faite par lettre adressée à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur **Arthur BATAILLE** préside la séance en sa qualité de Président de la société.

Monsieur **Jules BATAILLE** le membre représentant, le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, est appelée comme scrutateur.

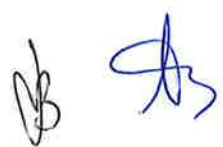
Monsieur **Sébastien RENARD** assure les fonctions de secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les actionnaires présents et représentés réunissant la majorité du capital, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire de la lettre de convocation des actionnaires,
- la feuille de présence à l'assemblée,
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que les comptes annuels, le rapport du Président, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts, été tenus à la disposition des actionnaires pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.
L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.



Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **rapport de gestion du Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017,**
- **approbation des comptes dudit exercice,**
- **affectation du résultat,**
- **pouvoirs.**

Le Président donne lecture de son rapport et des rapports du commissaire aux comptes ; puis il ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président

Approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte nette de l'exercice s'élevant à 35 745 Euros de l'exercice 2017, en totalité au débit du compte « Report à Nouveau ».

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et d'inscription modificative au Greffe du tribunal de commerce de NANTERRE.

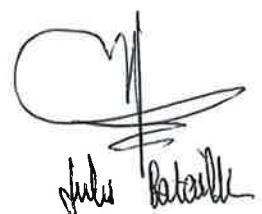
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 15 h 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.



A. BATAILLE



Jules Bataille